

06-04-10

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À un ajournement de la séance ordinaire du 27 mars 2006 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenu le lundi dixième jour du mois d'avril deux mille six (2006), à 19 h 32, à la Salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, sont présents :

1. Les commissaires :

M<sup>mes</sup> Noëlla Bourdages  
Sara Deschênes  
Louise Dionne  
Lise Lévesque  
Pauline Michaud, vice-présidente

MM. Raynald Caissy  
Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre primaire)  
Claude Fortin  
Denis Goulet  
Raymond Joly  
Gilbert Labrie (représentant du Comité de parents pour l'ordre secondaire)  
Jean-Pierre Lavoie  
Luc Marcoux  
Jean-Yves Poirier  
Guy Potvin  
Alain Rioux

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Paul Labrecque, et la secrétaire générale, M<sup>me</sup> Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M<sup>me</sup> Mariette Chabot, directrice de la formation professionnelle et des services de l'éducation des adultes  
M. Jacques Poirier, directeur général adjoint  
M. Carl Ruest, directeur des services des ressources matérielles

**Sont absents :**

Yvon Dubé, absence motivée  
Gilberte Fournier, absence motivée  
Jean-Maurice Lechasseur  
Normand Michaud

**06-04-10-221 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Denis Goulet et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1.0 Ouverture de la séance et présences;

- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 **Décision**
  - 3.1 Politique sur l'éligibilité au transport scolaire - Amendements relatifs au transport collectif (Carl Ruest);
  - 3.2 Rapport des décisions prises dans le cadre des règlements de délégation des fonctions et des pouvoirs (période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 28 février 2006) (Paul Labrecque);
  - 3.3 Comblement de poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint de l'école l'Aquarelle - Rapport du comité de sélection (**huis clos**) (Paul Labrecque) ;
  - 3.4 Comblement de poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint de l'école le Mistral - Rapport du comité de sélection (**huis clos**) (Paul Labrecque) ;
  - 3.5 Banque d'aspirants des directions d'établissement - Recommandation (**huis clos**) (Paul Labrecque) ;
- 4.0 Levée de la séance.

## DÉCISION

### 06-04-10-222 POLITIQUE SUR L'ÉLIGIBILITÉ AU TRANSPORT SCOLAIRE - AMENDEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU la *Politique sur l'éligibilité au transport scolaire*;

ATTENDU l'entente survenue entre l'organisme *Le Transport collectif de la Mitis* et la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de permettre à ses employés d'utiliser les places disponibles dans ses véhicules de transport scolaire sans avoir à le faire via un service de transport collectif;

ATTENDU l'accord reçu de l'organisme *Le Transport collectif de la Mitis*;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sara Deschênes et résolu d'amender l'article 1.3.2 de la *Politique sur l'éligibilité au transport scolaire* en le remplaçant par le libellé qui suit :

#### 1.3.2 Territoire desservi par un service de transport collectif

Toute personne, à l'exception des membres du personnel de la Commission scolaire, qui réside sur une partie du territoire de la Commission scolaire des Phares qui est desservie par un service de transport collectif, avec lequel la Commission scolaire a conclu une entente de partenariat, peut également utiliser le service de transport scolaire mais doit le faire via ledit service de transport collectif et selon les conditions fixées par ce dernier.

Dans le cas particulier des membres du personnel de la Commission scolaire, leur admissibilité répondra aux exigences de l'article 1.3.1 de la présente politique.

Ce document sera colligé au *Recueil des règles de gestion* de la Commission scolaire.

**06-04-10-223 RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS DE DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET DES POUVOIRS (PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2005 AU 28 FÉVRIER 2006)**

Il est proposé par M. Jean-Yves Poirier et résolu d'adopter le rapport des décisions prises dans le cadre des Règlements de délégation des fonctions et des pouvoirs pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 28 février 2006 tel que présenté au document DG-05-06-7.

Ce document s'inscrit dans le suivi régulier de la gestion courante assurée par le directeur général conformément à la *Loi sur l'instruction publique* et aux *Règlements de délégation* des fonctions et des *pouvoirs* adoptés par le Conseil des commissaires.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**06-04-10-224 HUIS CLOS**

À 19 h 44, il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Lévesque et résolu de continuer la séance à huis clos.

**06-04-10-225 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE**

À 20 h 3, il est proposé par M. Luc Marcoux et résolu de siéger en séance publique.

**06-04-10-226 COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DE DIRECTEUR ADJOINT DE L'ÉCOLE L'AQUARELLE - RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION**

ATTENDU l'ouverture du poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint de l'école l'Aquarelle;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Luc Marcoux et résolu de nommer M<sup>me</sup> Hélène D'Amours au poste de directrice adjointe de l'école l'Aquarelle à la Commission scolaire des Phares. La date d'entrée en fonction sera déterminée par le directeur général.

M<sup>me</sup> Pauline Michaud fait inscrire sa dissidence.

**06-04-10-227 COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DE DIRECTEUR ADJOINT DE L'ÉCOLE LE MISTRAL - RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION**

ATTENDU l'ouverture du poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint de l'école le Mistral;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Lévesque et résolu de nommer M<sup>me</sup> Brigitte Côté au poste de directrice adjointe de l'école le Mistral à la Commission scolaire des Phares. La date d'entrée en fonction sera déterminée par le directeur général.

**06-04-10-228 BANQUE D'ASPIRANTS DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT - RECOMMANDATION**

ATTENDU la décision de la Commission scolaire des Phares de constituer une banque d'aspirants à la fonction de cadre d'établissement;

ATTENDU la mise en œuvre et le déroulement du processus de sélection;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Denis Goulet et résolu que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares retienne les candidatures de M<sup>me</sup> Christine Bélanger et de M. Patrick Leclerc pour faire partie de la banque d'aspirants à la fonction de direction d'établissement.

**06-04-10-229 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 6, il est proposé par M<sup>me</sup> Louise Dionne et résolu de lever la séance.

---

PRÉSIDENT

---

SECRETARIE GÉNÉRALE



**COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2006,**

**TENU LE 10 AVRIL 2006**

**NUMÉRO DE RÉOLUTION :**

**TITRE :**

06-04-10-221

Adoption de l'ordre du jour

**Décision**

06-04-10-222

Politique sur l'éligibilité au transport scolaire - Amendements relatifs au transport collectif

06-04-10-223

Rapport des décisions prises dans le cadre des règlements de délégation de pouvoirs (période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 28 février 2006)

06-04-10-224

Huis clos

06-04-10-225

Retour en séance publique

06-04-10-226

Comblement de poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint de l'école l'Aquarelle - Rapport du comité de sélection

06-04-10-227

Comblement de poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint de l'école le Mistral - Rapport du comité de sélection

06-04-10-228

Banque d'aspirants des directions d'établissement - Recommandation

06-04-10-229

Levée de la séance